

REGLEMENT

Règlement de Bordeaux-Saint-Malo 2023

Attention, ce règlement est susceptible d'être modifié avant le départ.

DEFINITION

« **BORDEAUX-SAINT-MALO** » est une épreuve d'Ultra cyclisme (cyclisme longue distance).

L'épreuve concernée par le présent règlement se déroulera les 21, 22, 23, 24 et 25 Juin 2023.

La distance totale est d'environ 790 km (possibles évolutions en cas de modifications de parcours de dernière minute).

Le temps maximum est de 100H00.

Il s'agit d'une épreuve de type bikepacking se déroulant sur routes asphaltées en autonomie totale depuis Bordeaux (Gironde) jusqu'à Saint-Malo (Ille et Vilaine).

Partie Gravel : au Km 581, entre Sucé-sur-Erdre et Casson, les participants emprunteront une zone de Gravel de 1,2km. Cette partie est très abordable pour tout type de vélo.

L'épreuve se déroule en non-stop, en passant par des check-points obligatoires, sur route ouverte, en solitaire, en duo, ou par équipe, en un temps limité à 100h.

PRINCIPE DE L'EPREUVE

« **BORDEAUX-SAINT-MALO** » est un raid individuel, en duo ou en équipe (de 3 à 6 coureurs) en autonomie totale dont l'objectif est de rejoindre l'arrivée, de manière responsable et en prenant toutes les mesures sécuritaires, le plus rapidement possible, en respectant obligatoirement la trace GPX fournie et en passant par des points de passage officiels (check-points).

L'assistance externe est interdite tout au long du parcours.

Aucun ravitaillement sur le bord de route grâce à la famille, amis ou autre n'est permis, mais vous pouvez bien évidemment vous stopper dans les commerces, restaurants, hôtels ou autres pour vous ravitailler tant que c'est de manière autonome.

L'épreuve implique une gestion totale de votre équipement, alimentation et boisson.

La gestion du GPS incombe à chaque coureur selon la trace fournie par l'organisation, ainsi que la gestion de sa sécurité, de son sommeil et de son équipement : vélo, vêtements et matériel.

Le parcours de « **BORDEAUX-SAINT-MALO** » emprunte les routes de 5 départements selon le parcours : Gironde, Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique et Ille-et-Vilaine)

Les coureurs sont tenus au strict respect du code de la route sur l'entièreté du parcours.

CLASSEMENT

L'aspect « course » n'étant pas le maître-mot de l'épreuve, il n'y aura pas de classement officiel et aucune distinction ne sera réalisée entre les finishers en termes de récompense.

Un classement « théorique » se réalise par ordre d'arrivée pour chaque catégorie (solo, duo et équipe), mais n'aura aucune reconnaissance officielle. Un diplôme de finisher sera remis à chaque coureur, indiquant le temps réalisé.

L'objectif principal est de terminer dans les délais (100h) afin d'être qualifié de « Finisher ».

DEFINITION DES EPREUVES

Les formules proposées sont les suivantes :

« **BORDEAUX-SAINT-MALO** » propose 1 tracé identique pour 3 formules :

- Bordeaux-Saint-Malo en solo.
- Bordeaux-Saint-Malo en duo.
- Bordeaux-Saint-Malo en équipe (de 3 à 6 coureurs)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le participant doit être apte à évoluer en autosuffisance complète sur de très longues distances, aussi bien de jour comme de nuit, quelle que soit la météo.

Rappelons que l'autonomie totale est la capacité à être autonome tout au long du parcours, aussi bien sur le plan alimentaire, liquide, mécanique, sécuritaire que celui de l'équipement.

Le cyclisme ultra longue distance est une pratique dangereuse par nature, à travers laquelle le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Le participant accepte ainsi sans réserve et irrévocablement, du fait de son inscription, tous les risques extrêmes inhérents à ce type d'épreuve et notamment le risque d'accident de la circulation, risque de blessure en cas de chute, risque de blessure musculaire ou articulaire, risque de traumatismes et de fractures notamment à la tête, risque de troubles digestifs, de déshydratation, de dommages sur son matériel, pouvant tous entraîner une incapacité totale ou partielle, temporaire ou permanente. L'organisateur décline sa responsabilité en cas de problème.

Aussi, l'épreuve s'adresse uniquement aux cyclistes ayant une excellente condition physique, ainsi qu'un très bon entraînement permettant de parcourir au minimum 200 km par jour, de jour comme de nuit.

Il est entendu que chaque participant à « **BORDEAUX-SAINT-MALO** » accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

TYPES DE VÉLOS TOLERÉS

- Standard (standard, compact, route, Gravel, fixie)
- Vélo couché ou vélomobile.
- **REFUS TOTAL des Vélos à assistance électrique (V A E).**

INSCRIPTIONS, TARIFS ET GARANTIES

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font depuis notre site internet www.bordeauxsaintmalo.com qui vous renverra sur la plateforme partenaire *Sports'nConnect*, comprenant un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

L'âge minimum pour participer à « **BORDEAUX-SAINT MALO** » est fixé à 18 ans, c'est-à-dire qu'il faut être né(e) avant le 21/06/2005 pour prendre le départ. (Vérification avec pièce d'identité si besoin).

Par ailleurs et afin d'avoir une validation complète de leurs inscriptions, les participants doivent impérativement faire parvenir avant le 11 Juin 2023 à minuit sur leurs espaces en ligne :

- Un certificat médical en cours de validité faisant mention de la non contre-indication à la pratique du cyclisme ultra distance et daté de moins d'un an à partir du 21/06/2023.

OU

- Une licence sportive (UFOLEP, FSGT, FFC, FFCT) mentionnant la pratique en compétition.
- Avoir pris connaissance de ce règlement, l'accepter et s'engager à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'inscription d'un participant est officiellement validée dès lors qu'il reçoit la confirmation de la part de l'organisation par e-mail.

Veuillez noter que tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit la garantie annulation.

TRANSFERT D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'une inscription acquise en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

TARIFS

Bordeaux-Saint-Malo

Tarif SOLO : **150€**

Tarif DUO : **145€ / coureur**

Tarif EQUIPE : **140€ / coureur**

- Soirée de clôture à Saint-Malo avec repas inclus : **25€ / personne**. (Préciser lieu et heure)

(Possibilité pour les accompagnateurs et famille de participer à la soirée)

- Option : transport d'un bagage de Bordeaux à Saint-Malo : **20€**
- Option : transport d'une valise de transport Vélo de Bordeaux à Saint-Malo : **35€**

Option : possibilité de souscrire l'option « Annulation » proposée par Sports'nConnect lors de l'inscription. (Montant assurance annulation = **prix total x 10.48% + 0.5€ (frais de gestion)**)

Les frais d'inscriptions donnent droit à :

- Prêt d'1 Tracker GPS pour : localisation, validation de votre itinéraire, votre sécurité (bouton alerte) – 1 SEUL TRACKER par DUOS et EQUIPES.
- Itinéraire GPX (le parcours à suivre, fourni par mail à tous les participants quelques semaines avant l'épreuve)
- Plaque de cadre
- Stickers d'identification

- Briefing avant épreuve
- Ravitaillements solides et liquides à l'arrivée.
- Diplôme de Finisher
- Le Suivi-live
- Parc à vélos fermé au départ (vélodrome de Bordeaux).
- Véhicule d'assistance d'urgence sur l'ensemble du parcours.
- Véhicule de communication (photos, vidéo).

Prestations non incluses

- L'hébergement au départ, sur le parcours et à l'arrivée
- Le transport jusqu'au site d'arrivée et de départ
- L'assurance recherche et rapatriement en cas d'accident
- L'assistance personnelle
- Le rapatriement en cas d'abandon (sauf via véhicule balai)
- L'envoi des bagages et valises en cas d'abandon

GARANTIE REPORT

En cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentats, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, ou de non- autorisation des services préfectoraux, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve (sans remboursement).

Une date de report serait alors proposée pour tous les participants déjà inscrits pour l'édition reportée.

ANNULATION

Chaque participant a la possibilité de souscrire s'il le souhaite l'assurance annulation lors de son inscription. Cette option est proposée par la plateforme « *Sports'nconnect* ».

Conditions applicables en cas d'annulation de votre inscription (voir clauses sur la plateforme d'inscription).

Le montant de l'option « assurance annulation » est calculé ainsi : prix total x 10.48% + 0.5€ (frais de gestion).

EQUIPEMENT

La participation aux épreuves de « **BORDEAUX-SAINT-MALO** » nécessite obligatoirement pendant toute l'épreuve le port des numéros de dossard et l'installation de la plaque de cadre sur votre vélo.

Pour participer à « **BORDEAUX-SAINT-MALO** », vous devez disposer d'un équipement obligatoire et adapté à la pratique du cyclisme ultra longue distance.

Il est important de noter qu'il ne s'agit ici que d'un minimum vital que chaque participant doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est en particulier important de ne pas choisir le matériel le plus léger pour gagner quelques grammes, mais de choisir le matériel qui vous permettra d'assurer réellement la meilleure sécurité face aux éléments de la route et de la nature. N'oubliez pas non plus que vous pouvez adapter votre matériel selon les éléments fournis dans vos différents sacs d'allègement.

Matériel obligatoire, à avoir systématiquement sur soi :

- Tracker GPS (fourni par l'organisation)
- GPS ou élément technologique permettant de suivre une trace GPX + dispositif de chargement (dynamo ou batterie externe)
- Casque rigide et homologué avec jugulaire attachée
- Gants

- 1 veste coupe-vent si possible Gore-tex permettant de faire face aux intempéries
- Vêtement de cyclisme ou gilet présentant des éléments rétroréfléchissants haute visibilité
- Lumière vélo à l'avant en parfait état de marche
- Lumière vélo à l'arrière fixe ou clignotante de couleur en parfait état de marche
- Lumière type frontale fixée sur le casque
- Le nécessaire pour réparer au moins deux crevaisons (kit avec pompe à vélo, rustine, colle, démonte pneu, chambre à air)
- Téléphone mobile fonctionnant sur le territoire français
- 1 couverture de survie
- Gourdes ou autre vous assurant une réserve liquide d'eau de 1,5 litres minimum
- Une réserve alimentaire pour tenir au moins 150km
- 1 pièce d'identité
- Carte bancaire et/ou argent liquide (euros)

Matériel fortement recommandé :

- Outils multi-tools
- Crème solaire, vaseline, crème anti-échauffement
- Huile de chaîne
- 4 rayons de rechange

- Clef de serrage rayon ou outil multifonction permettant de resserrer les rayons des roues
- 1 paire de patins de frein (freinage mécanique) ou 1 paire de plaquettes de frein (pour freinage disque)
- Trousse à pharmacie
- Jambières

PARCOURS

GENERALITES

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

« **BORDEAUX-SAINT-MALO** » *dont* le départ est donné à Bordeaux depuis le Vélodrome Bordeaux-Lac consiste à relier un point d'arrivée à Saint-Malo, sur un parcours imposé, sur route ouverte à la circulation et commun à tous les participants.

Plusieurs check-points sont répartis le long du parcours.

Bordeaux-Saint-Malo est une épreuve de cyclisme ultra longue distance accessible, grâce à un kilométrage important mais non démesuré pour un faible dénivelé. Nul besoin d'un entraînement de titan pour être finisher de l'épreuve.

La route est ouverte à la circulation, le parcours n'est pas fléché sur l'ensemble du tracé.

Sur l'île de Ré, le passage sur la voie cyclable est obligatoire sur certaines voies.

(Environ 3 km à respecter entre La Flotte et Saint-Martin-De-Ré).

Le passage du pont pour accéder à l'île de Ré doit également être pris par la voie cyclable à l'aller comme au retour. Un muret de sécurité permet de séparer les véhicules des cyclistes. Les piétons empruntent la voie qui leur est réservée de l'autre côté du pont.

DEPART

Le départ pour tous les coureurs se fera depuis le centre du vélodrome de Bordeaux. Après un tour de piste un par un, par duo, ou par équipe à partir de 4H30 (horaires qui sera précisé en fonction du nombre de participants au briefing la veille de la course).

Le départ fictif sera donné du vélodrome à 5H00 en peloton. Pour raison de sécurité, les coureurs seront neutralisés et escortés par des véhicules de sécurité jusqu'à la sortie de Bordeaux (Km8).

PRINCIPALES COMMUNES TRAVERSEES*

Bordeaux ; Lormont ; Ambarès-et-Lagrave ; St Vincent-de-Paul, St-André-De-Cubzac ; St Vivien-de-Blaye ; Saugon ; St Ciers-Sur-Gironde ; St-Bonnet-Sur-Gironde ; Mortagne-Sur-Gironde ; Talmont-Sur-Gironde, Thaims ; Abbaye de Sablonceaux ; Pont l'Abbé-d'Arnoult ; St-Hippolyte ; Tonnay-Charente ; Ciré d'Aunis ; Thiairé ; Salles-Sur-Mer ; La-Jarne ; St-Rogatien ; La Rochelle (KM 227) ; l'Île-De-Ré ; La Flotte ; **St Martin-De-Ré (CP1 KM 250)** ; Ste-Marie-De-Ré ; Rivedoux-Plage ; L'Houmeau ; Marsilly ; Andilly ; Marans ; L'île-d'elle ; Vouillé-Les-Marais ; Champagné-Les-Marais ; Triaize ; Angles ; Longeville-Sur-Mer ; Bourg-Paillé ; La Guittière ; Talmont-St-Hilaire ; Port Bourgenay ; La Pironnière ; Les Sables-d'Olonne ; Olonne-Sur-Mer ; Bretignolles-Sur-Mer ; St-Gilles-Croix-De-Vie ; St-Jean-De-Monts ; Notre-Dame-De-Monts ; St Urbain ; St-Gervais ; Bois-de-Céné ; Le-Pont-Neuf ; Le Breuil ; St-Philbert-De-Grand-Lieu ; Le Bignon ; St-Fiacre-Sur-Maine ; Le Pont de L'Ouen ; Le Loroux-Bottereau ; La Chapelle-Basse-Mer ; La Croix ; Carquefou ; La Chataigneraie ; Sucé-Sur-Erdre ; Casson ; La Barre ; La Maison Brulée ; La Chevallerais ; Dastres ; Mézillac ; Guéméné-Penfao ; Le Pont Esnault ; Massérac ; **La-Chapelle-De-Brain (CP2 KM 639)** ; St-Just ; Pipriac ; St-Séglin ; Les Brulais ; Plélan-Le-Grand ; Paimpon ; St-Péran ; Iffendic ; Le-Haut-Pré ; Landujan ; Bécherel ; Trévérien ; St-Pierre-De-Plesguen ; Miniac-Morvan ; St-Suliac ; St-Jouan-Des-Guérets ; **Saint-Malo (K790)**

**(Liste pouvant être modifiées avant le départ par l'organisation)*

CHECK-POINTS OBLIGATOIRES et horaires de fermeture.

CP1 SAINT-MARTIN-DE-RÉ (Charente-Maritime) **KM depuis le départ : 250**

Fermeture du CP1 le Jeudi 22 Juin 2023 à 11H00.

CP2 LA CHAPELLE DE BRAINS (Ille et Vilaine) KM depuis le départ : 639

Fermeture du CP2 le Samedi 24 Juin 2023 à 16H00.

Les participants peuvent quitter la trace pour se restaurer ou dormir. Dans ce cas précis, ils doivent faire le chemin inverse pour reprendre la trace à l'endroit exact où elle a été quittée.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne peuvent ravitailler leurs coureurs, ni les aider dans quel domaine que ce soit (mécanique, ravitaillement, hébergement ...). L'autonomie totale doit être respectée par tous les participants sous réserve de ne pas être classé Finisher par l'organisation.

DRAFTING

Le drafting, ou aspiration-abri, désigne le fait de profiter de l'aspiration du concurrent devant soi en se plaçant dans sa roue.

Le drafting est autorisé pour les participants en duo et par équipe. Il est en revanche formellement INTERDIT pour les participants en solo.

Rouler en peloton de plus de six coureurs est interdit.

Attention, vous ne devez jamais rouler à plus de deux de front.

Grâce la géo localisation, il sera aisé de déceler des groupes plus importants. Les cyclistes en profitant feront l'objet de pénalités et d'une éventuelle disqualification.

BARRIERES HORAIRES, ABANDONS ET PENALITES

BARRIERES HORAIRES

Les barrières horaires sont calculées de façon à pouvoir réaliser l'ensemble du parcours dans le temps imparti.

Elles s'appliquent en sortie du check-point et sont éliminatoires.

CP1, le Jeudi 22 Juin 2023 à 11H00.

CP2, le Samedi 24 Juin 2023 à 16H00.

Ligne d'arrivée : le Dimanche 25 Juin 2023 à 09H00 (temps maxi 100H).

ABANDONS – MISE HORS COURSE

Si un participant décide d'abandonner, il doit alors prévenir le responsable du CP et/ou signaler son abandon au PC Course. Il devra restituer le matériel prêté dans un délai de 7 jours maximum.

Un groupe WhatsApp sera créé et réservé aux participants pour communiquer avec la direction de course en cas d'urgence, ou d'éventuels modifications de tracé.

Adresse de l'organisation : Bordeaux-Saint-Malo Ultra / 19 rue Raymond Brizon – 33380
MIOS – FRANCE

Le participant fera son affaire personnelle et par ses propres moyens pour quitter l'épreuve et regagner son domicile ou tout autre lieu.

Le participant, ayant accepté les risques extrêmes de l'épreuve tels qu'énoncés dans le présent règlement, décharge expressément et de façon irrévocable l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu.

Il est dès lors fortement recommandé au participant d'anticiper un éventuel abandon pour organiser son évacuation/rapatriement.

- *Déclenchement du bouton SOS*

– Le déclenchement de l’alerte entrainera une prise de contact immédiate par le PC Course sur le numéro de portable renseigné par le concurrent lors de son inscription.

– Après 3 appels sans réponses et sans l’évolution de la position GPS, le PC Course avertira les services de secours sur la base des informations qu’il possède.

En cas de blessure au cours de l’épreuve, les frais de secours ou d’évacuation même exceptionnels seront supportés par le participant secouru qui devra éventuellement assurer lui-même son retour de l’endroit où il aura été évacué.

- *Autres*

– Si le tracker GPS indique une direction opposée au parcours de « **BORDEAUX-SAINT-MALO** » ou s’il s’éloigne de la trace dans un rayon minimum de 30km, le participant sera réputé avoir abandonné et sera mis hors de course.

– Idem en cas d’allure suspecte

– en cas d’aide externe à la course.

– en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, sur la voie publique.

Notre épreuve se veut festive et conviviale, alors « RESPECTONS L’ENVIRONNEMENT ».

CONDITIONS DE DISQUALIFICATION :

– Tout acte de tricherie (utilisation de moyen de transport, échange de dossard ou de tracker GPS, etc.)

– Absence du matériel obligatoire

– Assistance interdite

- Refus d’obtempérer à un ordre de l’organisateur
- Absence de passage à un check point
- Utilisation de produits dopants interdit par l’A.M.A.
- Absence d’assurance individuelle accident
- Utilisation d’un itinéraire bis, sauf pour l’hébergement ou le ravitaillement

RENDU DU TRACKER GPS :

Nous rappelons qu’en cas d’abandon, le participant devra avertir par tout moyen l’organisateur et restituer le tracker GPS qui reste la propriété de l’organisation durant toute la durée de la manifestation. Le rendu et l’expédition sera à la charge du participant, directement à l’adresse de l’organisateur.

Dans tous les cas, le participant devra signer un contrat de caution par prise d’empreinte bancaire, avant le départ de l’épreuve, afin d’obtenir sa balise. Le contrat engagera le participant à être débité par l’organisateur en cas de perte ou d’endommagement de sa balise GPS pour un montant de 200 euros TTC.

SIGNALISATION

Le parcours ne sera pas fléché par l’organisation.

Nous rappelons que sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer rigoureusement au code de la route et sera seul responsable d’un éventuel manquement à ses règles.

SERVICE MEDICAL

En cas de blessure au cours de l’épreuve, l’assistance d’une aide extérieure, outre celle d’un autre participant, tel un médecin, secouriste, pompier, ambulance, hôpital (etc.) est possible et recommandée.

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité civile professionnelle.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de « **BORDEAUX-SAINT-MALO** » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisateur (responsable du traitement de ces données).

Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'organisation Bordeaux/St-Malo. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse bordeauxsaintmalo@gmail.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Bordeaux/Saint-Malo – 19 rue Raymond Brizon – 33380 MIOS.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

LANGUE ET DROIT APPLICABLE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, la langue du présent règlement est le Français même si celui-ci fait l'objet d'une traduction dans une langue étrangère.

Le droit applicable est le droit Français.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.